

# En quoi l'ASEC peut vous être utile



L'Association Sécurité Électrique et Conformité (ASEC), dont FEDELEC est membre, a été créée en 2008 par des organismes, des industriels et des entreprises du monde de l'installation électrique. Elle contribue à éliminer les produits d'équipement électrique avec risques graves ou non conformes commercialisés sur le marché français.

L'ASEC vise à garantir un marché des équipements électriques sûr, sain et loyal. Ses objectifs : assurer la sécurité des biens et des utilisateurs d'équipements électriques ; contribuer à enrayer la prolifération des appareils électriques présentant des risques graves pour les consommateurs ; contribuer à renforcer les actions des autorités de surveillance du marché.



## Un processus rigoureux

L'ASEC applique un processus rigoureux pour détecter et valider les risques graves liés à certains produits électriques, puis mettre en œuvre les actions qui en découlent vis-à-vis des consommateurs, des professionnels et des pouvoirs publics, dans le respect du droit de la concurrence. Ce processus en trois temps (voir schéma ci-dessous) comprend d'abord une phase de détection à partir d'un échantillonnage de produits. Vient ensuite une phase d'analyse des produits prélevés (expertise technique, tests, évaluations des risques) débouchant sur la mise en place d'actions de surveillance, de sensibilisation et de communication.

L'association intervient pour les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie dans les multiples canaux d'approvisionnement des équipements : distribution professionnelle, grandes surfaces de bricolage, vente à distance, sites web marchands et plateformes e-Commerce. Les équipements électriques ciblés sont les appareils de protection (disjoncteurs et interrupteurs différentiels), les appareillages d'installation (interrupteurs, prises de courant) et les automatismes (disjoncteurs moteur, relais thermiques, contacteurs).



## Une méthode bien rodée



### Détection

- Tous appareils accessibles sur le marché / Tous canaux
- Echantillonnage sur initiative ASEC
- 1<sup>er</sup> filtre = marque de conformité

### Analyse

- Expertise technique
- Tests par laboratoire accrédité
- Evaluation du risque via le site web de la Commission Européenne : Risk Assessment Guidelines

### Actions

- Transfert aux autorités de surveillance de marché ou au LCIE
- Sensibilisation des acteurs
- Communication, information

## Bilan 2008-2022

En 14 ans d'existence, l'ASEC a ouvert plus de 1600 dossiers d'analyses.

Ont été étudiés 350 dossiers concernant des interrupteurs différentiels et des disjoncteurs en approvisionnement par la distribution professionnelle. Parmi ceux-ci, 29 appareils électriques présentant des risques graves ont été identifiés, soit 8%. A noter : la forte présence d'équipements portant la marque NF. 100 marques commerciales sont présentes sur le marché français.

L'ASEC intervient également dans l'e-commerce, un secteur en pleine progression. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'e-commerce en France en 2021 s'élève à 129 milliards d'euros pour les particuliers (+15% vs 2020) avec 41,6 millions de consommateurs, et à 150 milliards d'euros en B2B avec 50% des entreprises. On compte 196 000 sites marchands en 2021 (+11% vs 2020). 5,5% des sites concentrent 90% du chiffre d'affaires. 38% des achats sont des produits techniques et électroménagers.

L'ASEC a procédé à l'analyse de 650 Interrupteurs différentiels et disjoncteurs via la visite de 33 sites internet (étude logistique, analyse technique et test). 215 marques commerciales ont été identifiées : 36 étaient connues de l'ASEC et 179 étaient des nouvelles.

De même ont été analysées 600 prises de courant et va-et-vient (une étude est en cours de finalisation), avec 43 sites internet visités. 180 marques commerciales ont été identifiées : 20 connues par l'ASEC et 160 nouvelles.

## Première campagne de communication

Du 15 mars au 15 mai 2021, l'ASEC a développé avec Promotelec une campagne de communication digitale. Il s'agissait de sensibiliser le grand public sur les risques encourus à installer des appareils dangereux ou non conformes, principalement achetés en ligne. Les messages sont passés grâce à des vidéos, des explications et des recommandations sur le site de Promotelec, des diffusions sur Facebook et Instagram et l'insertion de bannières sur des sites grand public. Avec 330 000 vues des vidéos complètes et 95 800 connexions sur le site Promotelec, cette opération représente un beau succès pour une première !



## Perspectives 2022-2025

Dans la poursuite de ses activités, il s'agit pour l'ASEC de « Rester vigilant et consolider notre action » : faire reconnaître l'ASEC comme instance privée par les autorités publiques suivant la nouvelle Directive européenne sur la Surveillance du marché ; finaliser l'étude sur les appareillages (va-et-vient et prises de courant) en approvisionnement par le e-commerce ; maintenir la surveillance sur les appareils électriques de protection ; étendre la surveillance du marché à d'autres types d'appareils, types de risques, types de non-conformité, ...et continuer d'informer le Grand Public par des campagnes percutantes.

Présentation et activités de l'ASEC :  
<https://www.securelectrique.com/>

Campagne sécurité 2021 :  
<https://www.securelectrique.com/actualites/>

Campagne sécurité 2021 :  
<https://particuliers.promotelec.com/securite-des-produits-electriques-comment-bien-acheter-en-ligne/>